

LES INSPECTIONS DE L'ASN PENDANT LA CRISE COVID-19

Christophe QUINTIN - Inspecteur en chef de l'ASN

EFFET GÉNÉRAL DE LA CRISE COVID SUR LES MÉTIERS DE L'ASN

La mise en place du confinement a conduit l'ASN à revoir de manière extrêmement dynamique ses modes de travail.

- Mise en place systématique du télétravail, permettant une poursuite quasi-nominale du travail d'instruction, rendue possible grâce à une infrastructure informatique adaptée
- En matière de NPX médical, le temps dégagé par les inspections non réalisées a été mis à profit pour apurer les dossiers en instance
- La gestion de la crise a consommé beaucoup de temps (réorganisation de nos modes de travail, adaptations réglementaires, suivi renforcé des exploitants, management à distance des agents)
- L'inspection sera abordée plus en détail dans la suite de cet exposé

Phase 1


LIMITATION AU STRICT NÉCESSAIRE DES INSPECTIONS SUR SITE

LIMITATION AU STRICT NÉCESSAIRE DES INSPECTIONS SUR SITE

Objectifs :

- Contribuer aux objectifs gouvernementaux de réduction de la propagation du virus
 - Limiter les risques de diffusion du virus chez les exploitants
 - Maintenir un niveau de contrôle adapté aux enjeux sûreté/radioprotection
-
- Suppression de toutes les inspections sur site, à l'exception de celles qui seraient estimées indispensables (réactive sur incident, gestion de crise, etc.)
 - Mise en place d'inspections à distance et de contrôles à distance
 - Poursuite quasi-normale du travail d'instruction de l'ASN, dont le suivi des arrêts de réacteur

LIMITATION AU STRICT NÉCESSAIRE DES INSPECTIONS SUR SITE

- Durant cette période, une seule inspection sur site a été réalisée (réactive suite au début d'incendie sur le parc à gaz de Belleville). Cette inspection a permis de tester une première version du mémento interne « risque COVID » à l'usage des inspecteurs.
- Phase d'intense réflexion sur les modalités pratiques d'inspection à distance et de contrôle à distance (deux notions qui n'existaient pas jusqu'à présent dans le référentiel interne de l'ASN) – Elaboration collective d'une nouvelle doctrine
- Carte laissée blanche aux inspecteurs pour définir les modalités d'inspection à distance et les thèmes retenus. Points périodiques de suivi « stratégique » avec EDF/DPN et ORANO pour s'assurer que les modalités de contrôle ainsi mises en œuvre sont compatibles avec les capacités de travail des exploitants (articulation entre personnel sur site et personnel en travail à distance).
- Réflexion sur le contrôle à distance engagée dans une perspective de dégradation marquée (travail avec EDF sur des modalités adaptées au cas où il ne resterait plus que le personnel de conduite sur site); 

LIMITATION AU STRICT NÉCESSAIRE DES INSPECTIONS SUR SITE

Quelques gains :

- Découverte de nouveaux outils de contrôle à distance, qui seront probablement maintenus dans le temps (ex.: suivi en quasi temps-réel de certains paramètres d'exploitation des réacteurs).
- Valorisation de nouvelles pratiques de contrôle, qui peuvent être complémentaires des inspections sur site.
- Suivi très resserré de l'état des installations et de la stratégie d'EDF, avec un nombre accru d'audioconférences.

Phase 2

REPRISE DES INSPECTIONS SUR SITE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

REPRISE DES INSPECTIONS SUR SITE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Objectifs :

- Contribuer aux objectifs gouvernementaux de réduction de la propagation du virus
 - Limiter les risques de diffusion du virus chez les exploitants
 - Compléter le dispositif de contrôle pour ce qui ne peut pas être vu à distance
-
- Reprise des inspections sur site, hors NPX médical, sur une liste restreinte de thèmes, en lien direct avec la situation, et non susceptibles d'être contrôlés à distance.
 - Articulation étroite entre inspecteurs sûreté et inspecteurs du travail (chez EDF), pour la réalisation de ces inspections.
 - Focus mis sur l'impact COVID et les gestes barrière

REPRISE DES INSPECTIONS SUR SITE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Bilan chiffré :

- 18 inspections réalisées sur site entre le 15 mars et le 15 mai, dont 12 en sûreté et 6 en inspection du travail
- 47 contrôles à distance, dont 27 en REP (incluant 12 suivis d'arrêt)

Premières conclusions :

- Chez les exploitants contrôlés (EDF et ORANO La Hague), les inspections réalisées n'ont pas mis en évidence de dégradation de la sûreté durant la phase aigüe de la crise. Quelques écarts mineurs ont été relevés par les inspecteurs en matière de respect des gestes barrière, principalement lors des premières inspections sur site. Correctifs vite apportés par les exploitants concernés, avec établissement d'un REX national.

Phase 3

RELANCE DES INSPECTIONS SUR SITE POST-DÉCONFINEMENT

RELANCE DES INSPECTIONS SUR SITE POST-DÉCONFINEMENT

Objectifs :

- Reprise progressive du contrôle sur site, INB et NPX industriel dans un premier temps, sur la base du retour d'expérience des inspections conduites dans la phase antérieure
 - Limitation des risques pour les inspecteurs sensibles au risque COVID, qui poursuivent le contrôle à distance
-
- Plus de limitation des thèmes d'inspection sur site. Il est cependant demandé aux inspecteurs d'avoir une attention accrue sur les sujets potentiellement touchés par la crise: conduite et surveillance des installations (incendie, etc.), surveillance des prestataires, gestion des déchets, surveillance de l'environnement, etc.
 - Limitation des déplacements des inspecteurs (pas d'inspections entre divisions, pas d'utilisation des transports en commun, etc.) durant la période courant jusqu'au 2 juin.

Phase 4

REVISION DU PROGRAMME ANNUEL D'INSPECTION DANS LE CONTEXTE D'UNE PERSISTANCE DU RISQUE COVID

REVISION DU PROGRAMME ANNUEL

Objectifs :

- Prise en compte du nouveau contexte, avec l'impossibilité, au moins temporaire, pour les inspecteurs « à risques » de réaliser des inspections sur site
 - Prise en compte du risque potentiel de nouveau confinement à l'automne
 - Reprise progressive des inspections dans tous les secteurs d'activité (y compris médical)
-
- Hiérarchisation des inspections restant à faire en 3 groupes de priorités
 - Adjonction de nouvelles inspections en lien avec le risque COVID et suppression des inspections devenues inutiles en raison de l'évolution du programme d'arrêt ou de maintenance
 - Annulation/report des « grosses » inspections (inspections de revue, inspections renforcées) pour limiter une éventuelle propagation interrégionale du virus

REVISION DU PROGRAMME ANNUEL

- Evaluation des ETP disponibles pour l'inspection, en distinguant inspections sur site et inspections à distance, et en tenant compte de la moindre disponibilité de certains agents.
- La consolidation du programme d'inspection révisé est en cours. La réalisation de ce programme nécessitera probablement de renforcer l'appui entre entités, ce qui peut être contradictoire avec la nécessité d'éviter les mouvements croisés entre régions.
- L'impact global par rapport au programme initial 2020 n'est pas encore connu. Compte tenu de l'absence d'activité chez certains exploitants (CEA, NPX industriel, etc.) et de l'arrêt provisoire des inspections réalisées dans le domaine médical, il faut s'attendre à une baisse globale du nombre d'inspections, même si le niveau de contrôle restera sensiblement équivalent à la cible originelle pour les réacteurs EDF.



Suivez l'ASN sur :  Twitter  Facebook  LinkedIn  YouTube